



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

presse

Question écrite n° 40104

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la proposition formulée dans le livre vert des états généraux de la presse écrite remis le 8 janvier 2009 consistant à réfléchir à la création d'un prix Pulitzer français. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition et, le cas échéant, les délais de mise en oeuvre et les modalités d'application envisagées pour cette mesure.

Texte de la réponse

La création d'un « prix Pulitzer français » inspiré du modèle américain est l'une des recommandations retenue dans le cadre du pôle « Presse et Société », animé par François Dufour, pour favoriser l'innovation éditoriale dans le traitement de l'information. Cette proposition appelle les professionnels à mener une réflexion de fond sur l'intérêt qui s'attache à distinguer les travaux journalistiques de qualité éligibles à des prix dédiés selon des critères spécifiques honorant, à travers les lauréats, l'ensemble des métiers du journalisme. Cette recommandation n'a pas fixé de terme précis à l'aboutissement de la réflexion ni à sa mise en oeuvre. Si le prix Pulitzer américain se décline notamment entre différents aspects du journalisme, de l'éditorial au reportage ou à la photographie, les professionnels français de la presse se sont également dotés de prix prestigieux remis par des jurys professionnels récompensant, selon des périodicités régulières, des journalistes de talents. La notoriété de ces prix est peut-être moindre, mais ils sont le symbole de la recherche de l'exigence et de la qualité du travail du journaliste. Tel est le cas du prix Albert Londres, créé en 1933 en hommage au courage du journaliste français disparu tragiquement dans le naufrage du Georges Philippart en mer Rouge, en 1932. Ce prix est décerné chaque année au meilleur reporter de presse écrite et, depuis 1985, a été étendu au meilleur reporter audiovisuel. Peuvent également être mentionnés les prix destinés à favoriser l'excellence des vocations journalistiques. Ainsi, les prix de la Fondation Alexandre Varenne, attribués par des jurys composés de personnalités respectées de la profession, ont pour objectif de promouvoir la presse et la communication, de même que l'accès des jeunes aux métiers du secteur. Les prix de la Fondation Jean-Luc Lagardère qui offre chaque année des « bourses de talent » dans le but d'encourager la créativité, ceux de l'Union des clubs de la presse de France et francophones qui distribue chaque année le Prix des jeunes reporters à des journalistes sélectionnés sur un projet de reportage ayant pour thème la francophonie, ou encore le prix Louis Hachette créé en 1984 afin de promouvoir la presse écrite. Au nombre des initiatives plus récentes rendant hommage au pluralisme des idées et à la liberté d'informer, peuvent être cités dans les catégories des prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre, le prix jeunes reporters, et, dans le cadre des « Assises internationales du journalisme », la création du prix du premier livre de reportage ou d'investigation. D'autres prix réputés sont attribués en France selon des critères variés. Tous sont destinés à favoriser l'émergence d'une presse de qualité conforme aux idéaux qui unissent la profession. En tout état de cause, il n'appartient pas aux pouvoirs publics d'organiser un prix afin d'éviter toute ambiguïté quant à l'indépendance de la presse.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40104

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 430

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6457